

DELIBERATION N° 04/05**J.J.C**

Du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Zacharie

Concernant l'approbation du BUDGET 2023 du CCAS

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 18 heures 30,

Le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Conseil d'Administration du CCAS : le 3 avril 2023

Présents : Mmes ROYER Carole, PRATI Corinne, BOUHAFS Hayette, POZZI Monique, BROCHIER Christiane et MM. BOUTRY Marcel, PASCAL Paul, SOMA Jacques, BERTOLOTTI Jacques.Absent(e)(s) :Absent(e)(s) ayant donné procuration : M. COULOMB Jean-Jacques et Mme MORACCHINI Encarnación

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents : 2Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Madame la Vice-Présidente du CCAS soumet à l'examen du Conseil d'Administration du CCAS, le projet du budget 2023, appuyé de tous les documents propres à en justifier les propositions.

Après avoir entendu le rapport budgétaire, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Arrête tant les recettes que les dépenses de fonctionnement à la somme de : 93 500.00 €
- Autorise Monsieur le Président du CCAS à procéder de sa propre autorité, et en tant que de besoins, à des virements de crédits entre articles à l'intérieur d'un même chapitre.

Pour copie conforme

La Vice-Présidente,


Carole ROYER

Le Secrétaire,


Marcel BOUTRY